

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 001-811/15/CC

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'association "Emergence(s) Compétences Projets" pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Centre - Approbation d'une convention

DHCS 15/12581/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économique, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économique à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification. Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Enfin, de nouveaux protocoles ont été élaborés en 2012 pour les trois PLIE de MPM ; ces protocoles qui couvrent la période 2013-2017 et fixent entre autres les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012

Par ailleurs, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des 3 PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012. Une nouvelle convention de fonds de concours couvrant les années 2015, 2016 et 2017 a été validée par le Bureau de la Communauté le 9 octobre 2014.

De nouveaux protocoles ont été élaborés en 2012 pour les trois PLIE de MPM ; ces protocoles qui couvrent la période 2013 2017 et fixent entre autre les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE est fixée dans les protocoles : elle correspond désormais

- à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne,
- à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économique, la prospective emploi),

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs après mise en concurrence
- et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

La Communauté urbaine restant maître d'ouvrage de prestations parmi lesquelles :

- l'assistance technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,
- l'évaluation,
- la communication qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie, étant gérée directement par chacun des trois PLIE
- Etc... .

Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre concerne les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons. Couvrant les années 2013-2017, il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Les objectifs pour 2013 à 2017 sont les suivants :

- 5 600 adhérents accompagnés à l'emploi, dont 4 500 nouvelles entrées (soit 900 nouveaux adhérents par an),
- 4 400 adhérents concluront leur parcours avant la fin du protocole, dont 50% en insertion professionnelle réussie (soit 2 200 personnes au total, et 440 par an).

Au 1er janvier 2014, 1 186 personnes étaient en parcours actif. 951 personnes supplémentaires ont été intégrées dans le courant de l'année jusqu'au 31 décembre 2014. Soit un total de 2 137 personnes suivies dans l'année.

A cette même date, 371 personnes ont accédé à une sortie emploi, 85 ont démarré une formation qualifiante, soit un total de 456 sorties positives. Les 2 137 personnes accompagnées sont issues de Marseille : la répartition par arrondissement est la suivante : 1^{er} arrondissement (186), 2^{ème} arrondissement (148), 3^{ème} arrondissement (329), 4^{ème} arrondissement (72), 5^{ème} arrondissement (88), 6^{ème} arrondissement (69), 7^{ème} arrondissement (46), 8^{ème} arrondissement (58), 9^{ème} arrondissement (42), 10^{ème} arrondissement (59), 11^{ème} arrondissement (115), 12^{ème} arrondissement (53), 13^{ème} arrondissement (215), 14^{ème} arrondissement (220), 15^{ème} arrondissement (279), 16^{ème} arrondissement (67) et d'Allauch (22), de Plan de Cuques (5) et de Septèmes-les-Vallons (64).

En ce qui concerne les clauses d'insertion, le nombre d'heures réalisé en 2014 a été de 148 804 pour le compte de 30 donneurs d'ordre : 379 personnes ont été concernées, ainsi que 139 entreprises. Plus particulièrement, pour les chantiers relevant de l'ANRU, le nombre d'heures réalisé a été de 36 586 pour le compte de 10 donneurs d'ordre : 108 personnes ont été concernées, ainsi que 48 entreprises.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Communauté urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 1 415 000 euros, ce montant intégrant la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 350 000 euros.

Les modalités de versement de ces subventions en 2015, 2016 et 2017 font l'objet d'une convention qu'il convient d'approuver sous réserve de l'annualité budgétaire pour 2016 et 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération RNOV 003-603/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le protocole d'accord 2013-2017 du PLIE MPM Centre ;
- La délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant la stratégie d'intervention de MPM dans les programmes européens 2014-2020 ;
- La délibération HPV 001-389/14/BC du 9 octobre 2014 approuvant la convention de fonds de concours du Conseil Général à la Communauté urbaine pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE pour 2015, 2016 et 2017 ;
- La délibération HPV 007-611/14/CC du 19 décembre 2014 approuvant la candidature de MPM pour être organisme intermédiaire au titre de la programmation du FSE 2014-2020 ;
- Le Programme Opérationnel National 2014-2020 du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 ;
- Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre 2013-2017 signé le 30 avril 2013 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique ;
- Que la Communauté urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économique à l'échelle du territoire communautaire ;
- Que la Communauté urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Centre ;
- Que la Communauté urbaine est depuis 2010 organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du FSE et souhaite continuer à l'être ;
- Que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de verser sa participation pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012 et a renouvelé cet engagement pour 2015, 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 1 415 000 euros pour l'année 2015 (dont 350 000 euros représentant la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône) à l'association « Emergence(s) Compétences Projets » pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Emergence(s) Compétences Projets gestionnaire du PLIE MPM Centre.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Habitat,
Logement, Politique de la Ville, et
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER